

Conversions remarquables : Jacques Paul Spifame

Jacques Paul Spifame ¹ est originaire d'une famille venue de Luques en Italie et établie à Paris en 1350. Il était le fils de Jean, seigneur de Passy. Il entama d'abord une carrière administrative (conseiller au parlement, président aux enquêtes, maître des requêtes, conseiller d'état) avant de se consacrer à la fonction ecclésiastique. Chanoine de l'église de Paris, abbé de Saint-Paul de Sens, grand vicaire de Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims il fut ensuite nommé évêque de Nevers en 1547 par Henri II. Puis, il tomba amoureux de Catherine de Gasperne, une huguenote, épouse du procureur Etienne Le Gresle. Ils vécurent ensemble sans être mariés et eurent un enfant, André, alors que le procureur était encore vivant. Celui-ci mourut en 1539. Ils eurent ensuite une fille, Anne ². En février 1558, Jacques Paul renonça à sa fonction ecclésiastique et s'enfuit avec Catherine à Genève, où il l'épousa selon le rite protestant, avec la permission du Consistoire. À Genève, où il avait apporté beaucoup de biens, il fut reçu Bourgeois, il s'investit dans sa nouvelle religion. Il acheta la maison de Bonmont, à côté de celle de Calvin. Il prit le caractère de ministre des mains de Calvin dont il devint l'ami. Mais la tranquillité n'allait pas durer. Son neveu intenta un procès à Catherine de Gasperne, à André et à Anne, ses enfants, afin que celle-ci fut déclarée sa concubine (ils n'étaient pas mariés à la naissance des enfants), et les enfants bâtards ; ainsi les biens pourraient lui revenir. Pour se défendre, Spifame fit un faux contrat de mariage daté du mois d'août 1539. Ce faux lui coûtera la vie. Genève suspecta aussi la sincérité de ses convictions au moment où il fut appelé à la cour de France par la reine de Navarre. C'est également à ce moment que l'on apprit l'existence du faux contrat de mariage. Il n'en fallut pas plus à ses juges ; il fut accusé d'adultère, son procès dura 3 jours. Il fut condamné à avoir la tête tranchée le 23 mars 1566, place Molard à Genève.

Un tel personnage a suscité de nombreux écrits, qui sans jeu de mot, ne sont pas tous de bonne foi. On comprend que les catholiques, l'aient considéré comme un traître, d'autant plus qu'il était à l'origine un ecclésiastique. En ces temps de guerre religieuse, la conversion des dignitaires catholiques est l'une des pires situations que l'Église doit affronter. Les catholiques ont par conséquent fait leur maximum pour salir sa réputation et ont profité des circonstances de sa mort pour jeter le discrédit sur Calvin ou Théodore de Bèze suspectés tous deux par les uns ou les autres d'avoir contribué personnellement à sa fin. Cela permettait d'écarter l'éventualité d'une conversion sincère, chose qu'ils redoutaient par-dessus tout. Pierre Bayle fera plus tard une mise au point argumentée sur ces polémiques, dans son *Dictionnaire critique*.

Quelques documents

1/ Lettre de Jean Calvin à Jacques Paul Spifame du 24 janvier 1562.

Tirée des *Lettres de Jean Calvin*, recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux par Jules Bonnet, tome 2nd (1854, Librairie de Ch. de Meyrueis, Rue Tronchet 2).

À Monsieur de Passy

Monsieur et honoré frère, quand je vous escrivis naguères de la part de nostre Compagnie à la requeste de L'Église de Paris, je vous priois de regarder selon vostre prudence à ce qui seroit le plus expédient, comme vous en pouviez mieulx juger par l'expérience du temps passé, et aussi estant plus prochain du

¹ . *Histoire ecclésiastique - Pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé Fleury*, Tome 34^e, de 1563 à 1569 (1751).

² . Anne, épousera en 1560 à Genève Jean Chabouillé, chef protestant pendant les guerres de religion.

lieu que nous. Devant qu'avoir response je suis sollicité par Monsieur le comte d'Eu et l'Église de Nevers de vous prier, exhorter, sommer et adjurer, si besoing est, de vous aller acquitter de vostre devoir envers ce peuple auquel vous estes redevable et surtout de récompenser le deffault du temps passé, montrant que si vous n'avez esté pour lors évesque que de tiltre, vous le soiez à ceste heure par effect³. Toute nostre Compaignie a trouvé ceste remonstrance si juste, qu'il fault que je vous prie et obteste au nom de Dieu si vous ne trouvez le voiage de Paris utilie pour l'édification de toute l'Église, que vous acceptiez ceste charge. Nous sçavons bien qu'en ce cas il faudroit pourvoir l'Église d'Issoudun d'un successeur. Mais nous y avons mis peine de nostre costé, car mesme devant qu'avoir entendu vostre résolution nous avons ouy un homme qu'ils nous ont présenté, affin que si vous allez vers eux, ils ayent de quoy récompenser l'Église d'Issoudun.

Sur quoy, Monsieur et honoré frère, après vous avoir présenté mes affectueuses recommandations et de toute la Compaignie, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte garde, vous soustenir par sa vertun, et acccroistre en tout bien, faisant profiter vos labeurs à l'avancement de son règne. De Genève, ce 24 janvier 1562.

*Vostre serviteur et humble frère,
Jéhan Calvin.*

Sçachez que vous serez retenu pour conseiller. Or, nous ne voulons pas vous perdre ne quicter.

2/ Le texte qui suit est pris dans le *Supplément au traité dogmatique et historique des édits et autre moiens spirituels et temporels dont on s'est servi dans tous les tems pour maintenir l'unité, de l'Église Catholique.*

Par un prêtre de l'Oratoire (Paris, imprimerie royale 1703).⁴

Pages 196 et 197, il est évoqué le cas de l'évêque Spifame, « débauché par une huguenote boulangère ». Le parti-pris de ce texte révèle bien l'état d'esprit qui régnait à l'époque quant aux affaires religieuses et nous permet de mieux comprendre toute la violence des guerres de religion.

Je n'ajoutérai plus ici que le procez du fameux Jacques Paul Spifame, qui avoit été Maître des Requêtes, & ensuite élevé à l'Évêché de Nevers, qu'il quitta pour épouser une Huguenote, dont il étoit passionné. C'étoit l'attrait qui causoit la plûpart des Apostasies, de quoi vous n'avez pas sujet de vous glorifier. Le Roi Henri II avoit fait porter son affaire au Parlement, presque en même tems que celle du Conseiller du-Bourg & de ses collègues, pour montrer qu'on n'épargnoit personne pour la Religion. Mais l'Évêque Apostat s'enfuit à l'Azyle ordinaire de Genève, où Calvin lui fit donner une des places du grand Conseil des deux cens, & la dernière entre les Ministres. Mezerai appelle justement cela « devenir d'Évêque meunier », sans sçavoir peut-être ce que nous aprenons d'ailleurs, que Sa Maîtresse étoit une boulangere. Mais Calvin le jugean depuis capable d'autre chose que de faire un Prêche, l'envoia pendant les Guerres Civiles à Orléans, auprès du Prince de Condé, qui l'emploia utilement à son gré. Il l'envoia à la diette de Francfort, pour justifier les armes, que vos gens avoient prises contre leur Souverain. Enfin soupçonné de vouloir quitter le Parti, pour rentrer dans l'Église, le feu de sa débauche étant amorti : on lui suscita à son

³ . « Jacques Paul Spifame, seigneur de Passy, évêque de Nevers, résigna volontairement son évêché pour se retirer en 1559 à Genève. Il y fut reçu bourgeois et ministre, devint en 1561 pasteur de l'Église d'Issoudun, et se vit chargé par le prince de Condé de plusieurs missions importantes en Allemagne. Appelé à la cour de la reine de Navarre, il encourut le blâme de cette princesse par des actes inconsidérés qui firent suspecter à Genève la sincérité de ses convictions. On soumit à une enquête sévère sa vie passée. On y découvrit des désordres que Spifame avait essayé de cacher par la fabrication d'un faux contrat de mariage. Emprisonné comme adultère, il se reconnut coupable et sollicita en vain l'indulgence de ses juges, qui, par un excès de rigueur, le condamnèrent à mort. Il périt sur l'échafaud le 23 mars 1566, « avec une grande repentance de ses fautes, qu'il témoigna par une bonne remonstrance qu'il fit au peuple... »

Spon, *Histoire de Genève*, tome II page 112, note Q de Gautier ; et Sénebier, *Hist. litt.*, tome I, p 384.

⁴ . [Consultable sur Internet](#)

retour dans Genève une accusation d'avoir mal-usé des seaux vraie ou fausse, il fut condamné à perdre la tête sur un échaffaut. Deux de vos Historiens les plus sincères témoignent, qu'il mourut avec un grand repentir de ses fautes, insinuant le scandale de sa désertion. Il en fit une réparation publique devant le peuple. Mais sa mort étant procurée d'ailleurs, comme plusieurs autres par Calvin, on a sujet d'observer que ce Réformateur alloit plus vîte en besogne qu'on ne faisoit pas parmi nous.

3/ Autres documents :

- *Histoire de Genève* par M. Spon, tome 1^{er} (Genève, chez Fabri et Barrillot 1730), p 314. ⁵
- *Supplément sur L'histoire générale des peuples tant anciens que modernes ou Dictionnaire historique et judiciaire contenant les anecdotes piquantes et les jugements fameux de tous les temps et de toutes les nations*, par M. des Essarts (Paris 1782), p 266. ⁶
- *Le grand dictionnaire historique*, Moreri (Paris 1707), p 355. ⁷
- *Biographie universelle ou dictionnaire historique*, Tome V (Paris, Furne, 1833), p 2903. ⁸
- *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, Nouvelle édition : Paris, Desoer, 1820. Tome 13, pp. 406 et suivantes. ⁹

Voilà le cas Spifame, vu du côté protestant. Bayle fait une mise au point argumentée sur tout ce qui a été dit et écrit à l'encontre de ce correligionnaire. Par exemple, il réfute l'idée diffusée par Moreri selon laquelle Spifame aurait été tué par Calvin, en ces termes :

[Rien n'est plus absurde que de dire avec Moréri que Calvin le fit mourir.] Vous allez voir de quelles fleurs de rhétorique il ornaît son Dictionnaire : « Calvin qui était alors le grand calife de Genève, infâme retraite de l'hérésie et de ses adhérens, et qui, se laissant conduire par sa vanité insupportable, croyait que tout se devait soumettre à lui, ne fut pas satisfait des honnêtetés que lui fit Spifame, et peut-être, prenant garde qu'il se repentait de son apostasie, il lui supposa quelques crimes, et surtout de n'être à Genève que comme un espion, et lui fit couper la tête pour se venger de lui. Ce fut le 25 mars 1565. » On pourrait confondre par plusieurs moyens cet auteur si emporté ; mais je me contente de cette raison chronologique. Calvin mourut le 27 de mai 1564 et Spifame fut décapité le 23 de mars 1566, selon M.Spon, qui en cela mérite plus de créance que ceux qui mettent ce supplice au 25 de mars 1565. Quand même on préférerait cette date à celle de M.Spon, et qu'on la supposerait conforme à l'usage de commencer l'année au mois de janvier, il serait très véritable que la mort de Jean Calvin aurait précédé de plus de neuf mois le supplice de l'ex-évêque de Nevers.

⁵ . [Consultable sur Internet](#)

⁶ . [Consultable sur Internet](#)

⁷ . [Consultable sur Internet](#)

⁸ . [Consultable sur Internet](#)

⁹ . [Consultable sur Internet](#)